

# Mairie de Binic compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2008

MN/SF CM N°10/2008

**Présents** : M. Urvoy (Maire)- Mme Berthelot – M. Honoré- Mme Le Touzé - M Arribart- Mme Le Roy- Mme L'haridon – M. Berrod - M Derrien-Mme Le Lepvrier– M. Guégan - Mme Luco – M. Pinson- Mme Rémy - M. Rumen -Mme Boscher - Mlle Leclerc - M. Le Faucheur – M. Quéré –Mme Pichouron-

Mme Mainguy – M. Collin – M. Toqué- Mme Appercé- Mme Loisnel- M. Vergez.

**Absents** : M Arribart

**Secrétaire de séance** : F Berrod

Secrétaire auxiliaire : M. Nezet (DGS de la mairie)

*Ouverture de la séance à 20H35*

## **0- Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 11 2008*
- Tarifs camping 2009*
- Surtaxe assainissement 2009*
- Tableau des effectifs additif 2008*
- Contrat Chenil Service*
- DCE esplanade Banche et demandes de subventions*
- Convention réseau basse tension « Marine du Goëlo ».*
- DUP Brangeon*
- Achat ancienne bibliothèque rue des écoles*
- Demande de subvention DGE 2009*
- Dossier des Bernains : appel à candidatures*
- Conseil des Sages*
- Convention JVS (prestataire informatique)*
- Convention VEOLIA (déshydratation des boues)*
- Informations du Maire et des adjoints*

M le Maire signale le dépôt dans les dossiers des élus des éléments suivants :

- Plan site des Bernains**
- tarifs camping (suite à modification par la commission)**
- conseil des sages**
- frais de mission port de plaisance**
- Contrat enfance jeunesse (note)**

Cet additif est validé par l'assemblée.

## **1-Approbation du compte rendu du CM du 6/11/2008 :**

Mme Loisnel entre en séance.

M Collin formule deux observations : l'une page 4 concernant l'intervention de l'agent de l'Estran dans le cadre du mois documentaire, l'exemple donné n'est pas à retenir (pas d'intervention forfaitaire) et l'autre page 10 (haut de page) ou il a évoqué l'argument de la qualité de l'eau et non du contrôle.

## 2-Tarifs camping 2009 :

Mme L'Haridon rappelle que les tarifs ont été examinés par la commission des finances et la commission tourisme / patrimoine. Elle précise que la dernière mouture intègre le distinguo basse et haute saison (sauf bungalows, non loués l'été). Un tarif camping car conforme aux préconisations de la fédération est proposé.

La délibération ci après est approuvée par 21 voix pour et 5 abstentions (Mmes Mainguy, Loisnel, Mrs Toqué, Collin, Vergez).

« *L'exposé du Maire-Adjoint entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **ADOpte** par 21 voix pour et 5 abstentions les tarifs 2009 du camping municipal des Fauvettes. »

Les abstentions sont motivées par des questions de forme : réunions des commissions après l'envoi des projets de délibérations.

## 3-Surtaxe assainissement 2009 :

M Berrod explique que la commission a retenu une hausse de 5% de la surtaxe au m3 ainsi que l'abonnement soit un tarif de 0.761 € le m3 et 2.205 € l'abonné au semestre.

Il indique que le projet de STEP aura un fort impact sur le budget de l'assainissement en investissement mais aussi en fonctionnement (traitement beaucoup plus efficace, donc plus de production de boues par exemple). La collectivité doit travailler sur des simulations sur plusieurs années pour bien anticiper les évolutions.

« *L'exposé du Maire-Adjoint entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **FIXE** la surtaxe assainissement 2009 à 0,769 € HT le m3 et l'abonnement semestriel HT à 2,205 € soit une hausse de 5 %. »

La surtaxe 2009 est adoptée par 22 voix pour et 4 abstentions (M Collin- M Vergez- Mme Loisnel- Mme Appercé).

## 4-Tableau des effectifs 2008 modifications :

M le Maire signale que le tableau des effectifs reprend la suppression du poste de technicien territorial, la création d'un poste éventuel pour l'assainissement et le contrôle des branchements même si le choix entre la sous traitance de cette prestation et la régie n'est pas fait. Le tableau prend en compte la régularisation des emplois du temps des agents des écoles et un agent d'animation.

« *Suite au CTP et Conseil Municipal du mois d'octobre 2008, M. Le Maire propose d'intégrer les propositions faites dans le tableau ci-joint, prenant en compte les modifications relatives à la nouvelle organisation STM/Urbanisme et les modifications du temps de travail des agents des écoles.*

*Sont ainsi à remarquer :*

- la suppression du poste de technicien supérieur contractuel et la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe supplémentaire
- la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe supplémentaire aux services techniques (assainissement-environnement)
- aux écoles, un poste reste à temps non complet 28h hebdomadaire, l'autre poste passe à 31h09 minutes.
- l'agent d'animation au CLSH-garderie se voit augmenter son temps de travail de 0,54 à 0,72.



*Le Conseil Municipal après avis de la commission personnel en date du 8 décembre 2008 ... »*

Le document est approuvé par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme Loisnel-M Collin- Mme Appercé- Mme Mainguy).

Mme Loisnel suggère que la présentation fasse apparaître la situation avant et après la décision proposée et M Collin souligne qu'il s'abstient car la commission s'est réunie après la transmission du tableau au conseil municipal.

### **5-Renouvellement contrat Chenil service : fourrière animale**

M Lurette donne lecture du projet de délibération et précise que la formule retenue n'est pas celle d'une intervention 24H/24 :

*« La société Chenil Service propose à la collectivité le renouvellement de contrat de capture et de gestion de fourrière animale selon une proposition validée par l'association des Maires de France (AMF 22).*

*Il est rappelé que la structure est basée à Plérin. Elle doit correspondre à certaines exigences de fonctionnement basées sur le code rural et la loi notamment du 6 janvier 1999. La tarification est calée sur une cotisation par habitant selon la formule de service retenu à 0.593 € HT par an et par habitant (dernier recensement). Le tarif est augmenté de 2.82% par rapport à 2008. »*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **6-DCE Esplanade de la Banche et demandes de subvention site 1+2 :**

M le Maire donne lecture du projet de délibération en précisant pouvoir escompter faire les travaux cette année :

*« M. le Maire désigné comme représentant légal de la commune de Binic, explique que dans le cadre des aménagements du littoral " Défense contre la mer", il est nécessaire de poursuivre le programme du confortement de la falaise de la Banche, défini préalablement par la délibération du 8 décembre 2005 en 3 sites et dont le premier tronçon appelé site 3, a été réalisé en 2006.*

*Compte-tenu du délai imposé par les demandes de dossiers réglementaires (loi sur l'eau, concession d'endiguage, etc...) cette dernière phase n'a pu être lancée avant.*

*Cette incidence, nécessite la révision du tableau de financement, dont le détail est annexé à la note technique. »*

La délibération est adoptée à l'unanimité (26 voix).

### **7-Convention commune /ERDF raccordement « les Marines du Goëlo » :**

M le Maire donne lecture du projet de délibération ci après qui vise à la desserte basse tension du lotissement « les marines du Goëlo » :

*« M. le Maire explique aux membres de l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement des Marines du Goëlo, il est nécessaire de passer une convention avec ERDF pour alimenter ce nouveau secteur en électricité, par une ligne basse tension 230/400 Volts.*

*Cette ligne souterraine partira du poste près de la piscine pour rejoindre le transformateur rue du Commandant Charcot. »*

La délibération est validée à l'unanimité des membres.

### **8-DUP Terrain Brangeon :**

M Derrien indique que la commune a fait une proposition d'achat de la parcelle à 30 000 €. Offre qui n'a pas été acceptée. Cette proposition a été renouvelée tout récemment mais le vendeur en escompte 60 000 €. M. Derrien propose donc que la collectivité ait recours à une DUP (expropriation). Le Maire évoque le prix de 25 000 € à partir de l'estimation des domaines. Il complète le propos en indiquant qu'une opération figure à cet endroit au PLU (opération n°22).

Le Maire souligne que l'élargissement de la rue Wilson sera opéré lorsque la collectivité en aura l'opportunité notamment sur la partie basse plus.

Le projet de DUP ci après est adopté par 21 voix pour, une voix contre (M Verges) et 4 abstentions (M Collin- Mmes Appercé- Loïsnel- Mainguy).

*« M le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la proposition d'achat par la Commune, de la parcelle cadastrée section AK n°31 d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> sise 3, rue Wilson à BINIC et appartenant à M. Brangeon Roger domicilié 5, quai Surcouf à Binic, au prix de 30 000 €. Cette acquisition est justifiée par l'aménagement de la place de l'église et du bas de la rue Wilson. La Commune souhaite sécuriser cette partie de rue en particulier pour les piétons en créant des trottoirs ou des espaces réservés. Elle souhaite également d'un point de vue urbanistique, ouvrir l'espace en élargissant la place de l'église donnant sur le port et à terme pouvoir recréer un alignement de la rue Wilson.*

*Il donne lecture de la réponse faite par Mme Simeoni (née Brangeon) tutrice de M. Brangeon qui réclame « le double » pour la vente de ladite parcelle et précise avoir relancé l'intéressée au titre de la confirmation de l'offre faite par la collectivité.*

- **Considérant** que les démarches d'acquisition amiable du terrain auprès de la propriétaire n'ont pas abouti,
- **Considérant** que ce terrain a été classé en zone UA et fait l'objet d'un emplacement réservé pour l'opération n° 22 à savoir l'aménagement de la place de l'église au Plan Local d'Urbanisme approuvé,
- **Considérant** l'avis **favorable** de la commission d'urbanisme et de travaux
- **Considérant** que tous ces éléments sont de nature à conduire la Commune à recourir à une procédure d'expropriation afin de procéder à l'acquisition de la parcelle,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **21 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions AUTORISE** le Maire à ... »

### **9-Acquisition foncière ancienne bibliothèque rue des écoles :**

M Derrien mentionne des négociations en cours avec le propriétaire M Menard en précisant que la mairie est déjà propriétaire du presbytère. M le Maire signale que M Menard est informé des intentions de la collectivité et il signale avoir rencontré l'intéressé à plusieurs reprises.

M Derrien suggère que le Maire soit autorisé à négocier, la commission urbanisme ne s'étant pas prononcée sur le prix. L'avis des domaines a été sollicité.

M le Maire approuve une suggestion de Mme Loïsnel visant à modifier l'intitulé de la délibération « autorise l'ouverture de négociation en vue d'une acquisition foncière »

Le projet de délibération ci après est adopté par 21 voix pour et 5 abstentions (Mme Loïsnel- M Collin- M Toqué- M Vergez- Mme Mainguy).

*« M le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération d'aménagement de la place de l'Eglise et du bas de la rue Wilson, la propriété AL 249 (143 m<sup>2</sup>) située au 1, rue des écoles appartenant à M Menard intéresse vivement la collectivité. Lors d'une récente rencontre avec l'intéressé, la proposition lui a été faite de céder cette parcelle à la commune avec l'idée d'une acquisition amiable du bien. »*



*La collectivité **PROPOSE** après avis de la commission d'urbanisme en date du huit décembre deux mil huit, de mandater Le Maire pour négocier au mieux des intérêts de la Commune cette acquisition foncière auprès du propriétaire. Cet achat sera financé sur le BP 2009 de la collectivité.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré... »*

## 10-DGE 2009 : Projet des STM

M le Maire souligne que le projet fait apparaître une salle de réunion qui servira en interne au service mais qui pourra servir de lieu de réunion du Conseil Municipal. Il indique que la commune essaye d'obtenir un financement de l'Etat sans trop y compter en rappelant que le dossier l'an passé n'avait pas été retenu. Il précise enfin que le coût globale avoisine les 600 000 €.

La demande de subvention DGE (projet de délibération ci après) pour le bâtiment des services techniques est approuvée à l'unanimité des membres de l'assemblée.

*« M. le Maire explique aux membres de l'assemblée que pour faire suite à la dernière modification des plans du Centre Technique Municipal et qui a fait l'objet d'un nouveau dépôt de Permis de construire, actuellement en cours d'instruction.*

*Le bâtiment innovant et inscrit pleinement dans une démarche de qualité au regard des normes du développement durable, a pour objectif de répondre aux différentes missions du service technique, tout en permettant de délocaliser les conseils municipaux grâce à la salle de réunion adaptée aux nouvelles technologies (Internet, écran etc...).*



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ... »

## 11- Etude sur le site des Bernains : lancement d'un appel à concurrence maîtrise d'œuvre.

M Derrien indique que c'est un dossier déjà ancien. Il fait un rappel historique et précise la localisation géographique du site. Il fait remarquer que deux visites de sites ont été organisées et il signale que le programme a été examiné en commission d'urbanisme le 24/11 puis le 07/12.

M Collin indique qu'une seule personne était présente à la 1<sup>ère</sup> commission et que la seconde était programmée à un horaire où il est difficile pour ceux qui travaillent d'être présents. Il partage l'idée sur le côté intéressant du site mais regrette l'absence de discussion et de visite de site. Il fait remarquer qu'il aurait souhaité travailler sur ce document.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un appel à candidatures et que les choses ne sont donc pas figées. Il mentionne que les services préparent les dossiers et que la commission peut les amender ; M Derrien indique que la DRAC, l'ONF ont été consultés.

La délibération ci après est approuvée par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme Loisnel-Mme Appercé- M Collin).

**« L'exposé du Maire Adjoint entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 3 abstentions :**

- **DÉCIDE** de lancer un avis d'appel à candidatures pour le site des Bernains, selon la procédure adaptée, sur la base du dossier préparé.
- **INDIQUE** que la procédure est étalée en trois temps :
  - 1- réception des candidatures
  - 2- choix de trois cabinets avec communication du dossier programme et du règlement de consultation
  - 3- choix du candidat
- **AUTORISE** Le Maire à signer le contrat avec le cabinet retenu ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire. »

## 12-Conseil des Sages :

Mme Le Roy explique que les réunions de commission ont été organisées le 1/07 et le 11/10/2008. Elle informe du souhait de créer un conseil des sages sur la base de la charte de Blois. Elle suggère de fixer le nombre de membres à 12 et propose un appel à candidatures avec une désignation selon le mode de cooptation.

M le Maire fait observer que le rôle du conseil des sages est moins instantané dans les projets et qu'il s'inscrit davantage dans le long terme que les délégués de quartiers.

M Collin émet des doutes et interrogations sur cette multiplicité de conseils. M le Maire évoque une prise en compte des souhaits des Binicais et Mme Berthelot indique que si l'on cumule les personnes des différentes instances, on est loin de toucher tous les Binicais.

La création du conseil des Sages est validée par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme Mainguy-Mme Loïsel-Mme Appercé-M Collin).

*« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 4 abstentions :*

- **RETIENT** les dispositions de la Charte de Blois comme base du Conseil des Sages :
- **FIXE** le nombre de membres du Conseil à 12
- **AUTORISE** Le Maire à faire appel à la cooptation comme mode de recrutement des membres. »

### **13- Contrat JVS : environnement On line**

M le Maire donne lecture du projet de délibération :

*« M Le Maire signale que la société JVS a proposé à la collectivité un contrat pour l'environnement On Line qui découle du principe de l'achat par le client d'une licence d'utilisation des logiciels. Le dispositif proposé est plus souple que l'achat strict de licence et permet :*

- ❖ *Accès à l'ensemble de la bureautique Microsoft Word / Excel / Outlook / Powerpoint / Publisher/ Access*
- ❖ *Intégration d'On-Line dans les outils bureautiques*
- ❖ *Plus besoin d'acheter Office, dorénavant mis à jour automatiquement avec la version la plus récente*
- ❖ *Plus besoin de racheter une licence Office lors du changement d'un poste de travail*

*Le coût annuel proposé est de 50 €. »*

Le texte est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **14-Avenant Veolia/Commune : Déshydrations des boues**

M Berrod explique que le trésorier souhaite que l'on fasse jouer la clause de révision du contrat. Il s'agit d'une délibération motivée par des exigences purement administratives.

L'avenant est entériné à l'unanimité des membres (26 voix).

*« M le Maire rappelle que la commune a signé une convention en mars 2007 avec le fermier VEOLIA pour la prestation de déshydratation des boues sur la base d'un marché conclu pour une durée de 3 ans.*

*Le plan d'épandage étant insuffisant pour permettre l'élimination des boues, il s'avère nécessaire de recourir à des filières alternatives nécessitant une déshydratation préalable, réalisée par des moyens mobiles.*

*A la demande de la Perception d'Étables Sur Mer, un avenant a été préparé ; le contrat stipulant que le présent marché peut être révisé par voie d'avenant à la demande du maître d'ouvrage.*

*Le paiement étant mis en cause, la collectivité propose de régulariser par le biais d'un avenant intégrant une valeur actualisée.*



*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité... »*

### **15-Remboursement des frais de mission des agents du port :**

M le Maire donne lecture du projet de délibération. Il évoque un montant global qui avoisine 1400 € (Mme L'Haridon précisant que la location du stand est de l'ordre de 750 €). Il fait part de sa visite au salon nautique où le port était situé sur le stand de la Région Bretagne et du Département 22 selon la répartition géographique.

La délibération ci après est adoptée à l'unanimité (26 voix).

*« Mme Le Maire Adjoint signale que les agents du Port ainsi que le personnel de l'Office de Tourisme ont participé au Salon Nautique de Paris du 4 au 14 décembre 2008.*

*La collectivité a sollicité une avance sur frais pour les agents et il y a lieu d'autoriser le paiement des dépenses correspondant aux frais d'hébergement, de transport et de repas.*

*Il est précisé que le poste charge lié à l'opération est réparti entre l'Office de Tourisme et le Port pour moitié.*



*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité... »*

### **16- Contrat CAF commune / enfance jeunesse : signature**

Mme Berthelot explique que le contrat enfance jeunesse remplace le contrat temps libre et que la CAF propose à la collectivité de le signer sans plus attendre. Elle indique que la mairie rencontre la CAF le 16 décembre. Elle donne lecture de la note sur le contrat enfance jeunesse proposé par les services de la CAF.

M Collin demande ce que devient le contrat temps libre ? Mme Berthelot évoque désormais un contrat unique communes et communauté de communes qui englobe le volet enfance jeunesse.

M Quéré précise qu'il s'agit désormais d'un contrat de territoire.

M Collin relève que la participation baisse annuellement de 3%.

La signature du contrat est autorisée à l'unanimité des membres.

### **Informations du Maire :**

-Prochain conseil en 2009 le **mardi** 27 janvier à **20H** (le Maire signale que ce jour permet aux élus d'être présents aux AG des associations ou spectacles).

-Sainte Barbe des pompiers à Binic le 17/01/2009.

-Station passeport biométrique : le maire y est favorable, 20 communes retenues sur le 22 et ce service peut présenter un intérêt pour Binic ; l'équipement est proposé par l'Etat et le fonctionnement donne lieu à compensation.

-Prochaines Commissions : Scolaire le 29/12 à 18 h et culture le 5/01 à 20 h.-Comité directeur de l'OT : le 20/01/2009 à 20H.

## Calendrier

<b>DATES</b>	<b>HEURE</b>	<b>OBJET</b>
<b><u>Décembre 2008</u></b> Mardi 2	9h	5 <sup>ème</sup> réunion urbaine
Mercredi 3	8h-18h	Elections prud'hommales (collège salariés)
Lundi 8	17h00	Commission du personnel et finances
Vendredi 12	Matin	Visite STEP Plouescat
Lundi 15	17h30	Commission des menus
Mardi 16	16H30	CAF (CEJ)
Mercredi 17	18H	CCAS
Vendredi 19	Matin	Visite STEP Betton
Samedi 20	18h	NOËL des enfants de l'Amicale du personnel à l'Estran
Lundi 22	17H	CTP
<b><u>Janvier 2009</u></b> 9 Janvier	18H30	Estran : vœux du Maire
12/01	17H	Vœux du personnel communal en mairie
8/01	18H	Vœux au FLPA
13/01	9H	Groupe de travail étude urbaine

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.*

**Le secrétaire de séance**

**F Berrod**

**Le président de séance**

**C Urvoy**